

Communiqué de presse Lyon, le 21 septembre 2017

Convergence tarifaire dans les maisons de retraite

La FNAQPA engage une négociation département par département

Issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, le décret permettant aux départements de fixer des valeurs dites « moyenne » et « plafond » pour les tarifs dépendance des établissements, continue de susciter difficultés et inquiétudes sur le terrain.

Lors des concertations nationales sur ce texte, la FNAQPA avait demandé que la valeur moyenne départementale soit considérée comme un plancher, tout en laissant aux départements la possibilité de fixer au-delà une valeur plafond.

La FNAQPA maintient cette position, considérant que les textes en vigueur ne s'y opposent pas, et demande à tous les départements une concertation avec ses délégués départementaux.

La FNAQPA souhaite également que son interprétation des textes soit soumise au nouveau Comité de suivi de la réforme, en vue de transformer officiellement la moyenne en valeur plancher, et éviter ainsi une baisse des effectifs, et donc de la qualité, auprès des personnes âgées.

Contacts Presse FNAQPA

Didier SAPY, Directeur Général Christel JOURNOUD, Responsable communication 06 67 86 96 73 - c.journoud@fnaqpa.fr

Toute l'actualité de la FNAQPA est sur www.fnaqpa.fr et sur Twitter @FNAQPA